

Evaluation des coûts des aménagements physiques nécessaires à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade en France (littoral)

Jean Duchemin

AESN DDD-Eau et Santé- 21 rue de l'Homme de Bois -14600 Honfleur, Fr.
(duchemin.jean @aesn.fr – Tel + 33 (0)2 31 81 62 61)

La nouvelle Directive "Baignades" implique, après 5 années successives de classement « insuffisant » d'une plage (jugé sur le percentile 95 des contrôles de qualité des 4 saisons précédentes), sa fermeture définitive, susceptible d'affecter gravement l'activité touristique et économique de la zone littorale avoisinante, outre la perte de jouissance pour les habitants.

Une telle perte a été évaluée au niveau français, à partir des simulations de classement pour les saisons 2000-2003 et de mesures d'impact économique de fermeture réelles prolongées de (plages picardes) ou massives (littoral Pays de Loire après pollution par l'Erika) : elle pourrait atteindre 1 Milliard €/an (soit 10 Mds € sur 10 ans, le temps d'effectuer des travaux et restaurer confiance et classements favorables...)

A contrario, les coûts de travaux préventifs, au moins pour éviter les déclassements liés aux zones urbanisées voisines (extension/réhabilitation réseaux eaux usées et pluviales, bassins-tampers, stations d'épuration) ont été estimés à partir d'exemples réels de petites (< 20 000 hab.), moyennes (20 000-50 000 hab.) et grandes agglomérations de 16 sites, regroupant 108 plages, de nos 3 façades littorales. Dans cette étude inter-agences menée en 2003-2004 avec le Ministère de l'Environnement et la société SAFEGE, les investissements connus dans le détail ont été mis en regard, au fil des ans, avec les gains en réduction de percentile 95 sur les concentrations en *E.coli* et entérocoques des plages voisines suivies par les DDASS.

Des coûts unitaires assez homogènes se dégagent pour « gagner 100 points » de réduction du percentile 95, plus élevés pour les grosses agglomérations que pour les petites, et pour les entérocoques (quand ils sont déclassants) que pour les *E.coli*. (ex. : 800 €/100 points en moyenne pour *E.coli*/petites agglos, 3000€ pour *E.coli*/grosses agglos, 9000 € pour entérocoques/grosses agglos).

On aboutit ainsi, au niveau du littoral français, à un coût global de travaux :

- de 700 Millions €, pour qu'aucune plage ne soit en qualité insuffisante (environ 200 plages concernées)
- de 5 Milliards € pour un classement de toutes les plages en qualité excellente (environ 400 plages à requalifier)

Il convient de nuancer ces chiffres par deux facteurs jouant en sens inverse, non pris en compte dans l'étude :

- l'influence des pollutions diffuses, pouvant créer des surcoûts de prévention importants (sur élevages et assainissement autonome) pour les plages sous influence directe de fleuve côtiers avec bassins versants ruraux.
- la possibilité, donnée par la Directive, de « gestion active » avec fermeture temporaire anticipées des plages en cas de menace de « pollution de court terme », permettant d'éviter une partie des déclassements simulés ci-dessus, par non prise en compte de certains résultats dans le calcul de classement.

Quoi qu'il en soit, outre l'intérêt sanitaire évident des travaux préventifs sur les sources de pollution (à hiérarchiser par les « profils »), le coût économique de fermetures groupées et de longues durée de zones de baignade s'avère, vu l'importance du tourisme littoral en France, nettement supérieur sur 10 ans à celui des investissements d'assainissement restant à engager.